

Statistiques sur le logement au Canada

Expériences en matière de logement au Canada : les personnes chinoises en 2018

par Jeff Randle, Zheren Hu et Zachary Thurston

Date de diffusion : le 22 novembre 2021



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Expériences en matière de logement au Canada : les personnes chinoises en 2018

par Jeff Randle, Zheren Hu et Zachary Thurston

La série de feuillets d'information *Expériences en matière de logement au Canada* vise à rendre compte de la diversité des situations vécues par les Canadiens au chapitre du logement.

Le présent feuillet d'information porte sur les personnes chinoises qui vivent dans des logements privés. Les statistiques sont tirées de l'Enquête canadienne sur le logement (ECL) de 2018. Aux fins de la présente analyse, les personnes chinoises ont été identifiées en fonction des réponses à l'enquête de la personne de référence¹ pour le ménage. La personne de référence fournit des renseignements sur les caractéristiques de chaque membre du ménage. D'autres feuillets d'information sont accessibles sur [la page de la série des Expériences en matière de logement au Canada](#).

Aux termes de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* (2019), « le droit à un logement adéquat est un droit fondamental de la personne confirmé par le droit international ». Selon le droit international, un logement adéquat est un logement qui offre un mode d'occupation sûr, qui est abordable, qui est habitable, qui donne accès à l'infrastructure de base, qui est situé près de l'emploi, des services et des commodités, qui est accessible aux personnes de toutes capacités et qui est adapté sur le plan culturel.

Le présent feuillet d'information porte sur l'expérience des personnes chinoises dans les logements privés, à l'aide des indicateurs suivants recueillis et produits par Statistique Canada. Ces indicateurs sont les suivants : statut de mode d'occupation de ménage, frais de logement, abordabilité du logement, taille convenable du logement, état du logement, besoins impérieux en matière de logement, satisfaction à l'égard du logement, satisfaction à l'égard du quartier, et situation des particuliers dans le ménage.

Même si l'ensemble de ces indicateurs ne mesurent pas parfaitement le caractère adéquat du logement tel qu'il est défini dans le droit international, ils servent néanmoins de données de substitution utiles à la compréhension des expériences en matière de logement des personnes vivant au Canada.

Faits saillants du Recensement de 2016 : Population Chinoise

Proportion de la population : 4,6 %

Âge moyen : 39 ans

Revenu médian des ménage¹ : 64 893 \$

Taux de chômage : 7,9 %

Pourcentage dans les régions rurales : 1,4 %

Pourcentage d'immigrants : 65,3 %

1. Les caractéristiques du principal soutien du ménage servent à déterminer s'il s'agit d'un ménage de minorités visibles dans le cadre des estimations du Recensement de 2016 relatives au revenu médian des ménages.

Statut de mode d'occupation de ménage



Le statut de mode d'occupation de ménage indique si le ménage est propriétaire ou locataire de son logement privé². La propriété du logement est un aspect important dans la société canadienne et peut influencer sur les résultats pour de nombreux indicateurs du logement. C'est pourquoi les ménages propriétaires et locataires sont souvent considérés séparément dans les analyses du logement. Dans de nombreux cas, les chercheurs poussent l'examen pour déterminer si les ménages dans un logement occupé par leur propriétaire ont des hypothèques sur leur logement et si les ménages locataires paient un loyer subventionné.

1. On a demandé à une personne (la « personne de référence » dans chaque ménage échantillonné) de remplir le questionnaire de l'Enquête canadienne sur le logement (ECL). La personne de référence fournit des réponses par personne interposée au nom de tous les membres du ménage concernant les renseignements conformément à la Loi sur l'équité en matière d'emploi, à ses règlements et à ses lignes directrices. On utilise ces réponses pour déterminer l'appartenance à une minorité visible pour chaque membre du ménage selon [les normes générales de Statistique Canada](#).

2. On considère qu'un ménage possède son logement si ce dernier appartient à l'un des membres du ménage, même s'il continue de le payer (p. ex., si le logement est grevé d'une hypothèque ou d'une autre créance). On considère qu'un ménage loue son logement si aucun membre du ménage ne le possède, même si celui-ci ne fait l'objet d'aucun loyer en espèces ou est loué à un prix réduit, ou si le logement fait partie d'une coopérative.

Selon les données de l'ECL de 2018, 85 % des 1 906 900 personnes chinoises vivaient dans un logement privé appartenant à un membre de leur ménage en 2018. Cette proportion était supérieure à celle de la population totale (73 %) vivant dans des logements occupés par le propriétaire.

Les 1 612 000 personnes chinoises qui étaient propriétaires de leur logement ou qui vivaient avec le propriétaire de leur logement peuvent être répartis entre les 1 018 200 personnes chinoises (53 %) qui vivaient dans un logement avec hypothèque et les 593 800 personnes chinoises (31 %) qui vivaient dans un logement sans hypothèque. Les personnes chinoises étaient plus susceptibles de vivre dans un logement occupé par le propriétaire sans hypothèque que la population totale (25 %).

Les 294 900 personnes chinoises restants qui vivaient dans des logements loués peuvent être répartis entre les 20 800 personnes chinoises (1 %) vivant dans des logements subventionnés et les 274 000 personnes chinoises (14 %) ne vivant pas dans des logements subventionnés. Les personnes chinoises étaient moins susceptibles de vivre dans des logements loués (15 %) que l'ensemble de la population (27 %) et aussi moins susceptibles de vivre dans des logements locatifs subventionnés (1 %, comparativement à 3 % pour l'ensemble de la population).

Tableau 1

Mode d'occupation du logement des ménages privés pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Population chinoise		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, mode d'occupation du logement	1 906 900	100	36 444 100	100
Propriétaire	1 612 000	85*	26 694 500	73
Avec hypothèque	1 018 200	53*	17 696 300	49
Sans hypothèque	593 800	31*	8 998 100	25
Locataire	294 900	15*	9 749 700	27
Logement subventionné	20 800	1*	1 160 700	3
Logement non subventionné	274 000	14*	8 570 300	24

* L'estimation de la population chinoise est significativement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

Note : Le total des chiffres peut ne pas correspondre à 100 % en raison de l'arrondissement

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Frais de logement



Les frais de logement désignent les dépenses totales mensuelles au titre du logement payées par les ménages, y compris l'hypothèque ou le loyer. Pour les ménages propriétaires, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, les paiements hypothécaires, l'impôt foncier et les charges de copropriété, ainsi que les coûts d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux. Pour les ménages locataires, les frais de logement comprennent, s'il y a lieu, le loyer et les coûts d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux.

Au Canada, les frais de logement médians payés par les ménages chinois étaient de 1 330 \$ en 2018³. Ce montant est supérieur aux frais de logement médians de 1 050 \$ de l'ensemble des ménages privés au Canada.

Les ménages chinois vivant dans des logements occupés par le propriétaire avaient des frais de logement médians plus élevés que tous les ménages propriétaires, mais les frais pour les ménages locataires étaient comparables. Les frais de logement médians payés par les ménages chinois vivant dans des logements occupés par le propriétaire étaient de 1 540 \$, comparativement à 1 140 \$ pour l'ensemble des ménages. La différence dans les frais de logement médians entre les ménages chinois et l'ensemble des ménages dans des logements loués n'était pas statistiquement significative.

Les frais de logement médians payés par les ménages vivant dans des logements occupés par le propriétaire sont habituellement plus élevés s'il y a une hypothèque sur le logement, parce qu'une hypothèque peut représenter une grande partie des frais de logement mensuels. Les ménages chinois ayant une hypothèque sur leur logement (2 310 \$) payaient plus par mois en frais de logement médians que l'ensemble des ménages vivant dans des logements

3. Les ménages chinois désignent les ménages où au moins un membre était une personne chinoise.

occupés par le propriétaire avec hypothèque (1 770 \$). Les frais de logement médians des logements occupés par le propriétaire sans hypothèque étaient également plus élevés pour les ménages chinois (600 \$) que pour l'ensemble des ménages (540 \$).

De même, les frais de logement médians payés par les ménages locataires dépendaient de la présence d'une subvention au loyer⁴. Les ménages chinois vivant dans des logements loués bénéficiant d'une subvention (550 \$) avaient des frais de logement mensuels médians semblables à ceux de l'ensemble des ménages locataires ayant reçu une subvention (530 \$). Les frais de logement médians des ménages chinois vivant dans des logements loués sans subvention (1 170 \$) étaient plus élevés que les frais de logement de l'ensemble des ménages locataires sans subvention (1 010 \$)⁵.

Tableau 2

Frais de logement mensuels pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Ménages chinois	Tous les ménages
	médiane (dollars)	
Total, mode d'occupation du logement	1 330*	1 050
Propriétaire	1 540*	1 140
Avec hypothèque	2 310*†	1 770
Sans hypothèque	600*‡	540
Locataire	1 100†	960
Logement subventionné	550†	530
Logement non subventionné	1 170*‡	1 010

* L'estimation des ménages chinois est significativement différente de celle de l'ensemble des ménages au niveau de confiance de 95 %

† L'estimation des ménages chinois par mode d'occupation est significativement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation des ménages chinois par mode d'occupation est significativement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Abordabilité du logement



L'abordabilité du logement est calculée à l'aide du ratio des frais de logement et du revenu, qui fait référence à la proportion du revenu total moyen que les ménages consacrent aux frais de logement. On dit qu'un ménage a un logement abordable s'il consacre moins de 30 % de son revenu total aux frais de logement⁶.

Selon l'ECL de 2018, 604 900 personnes chinoises (32 %) vivaient dans des ménages ayant consacré plus de 30 % de leur revenu total au logement. Ce pourcentage était plus élevé que les 18 % de la population totale vivant dans des logements inabordables.

Les personnes chinoises vivant dans des logements occupés par le propriétaire (32 %) étaient plus susceptibles de vivre dans des logements inabordables que la population totale vivant dans des logements occupés par le propriétaire (15 %). Pour les personnes chinoises vivant dans des ménages locataires (31 %), la différence entre le taux de logements inabordables et la population totale (26 %) n'était pas statistiquement significative.

En ce qui concerne les personnes chinoises vivant dans des logements occupés par le propriétaire, les ménages ayant une hypothèque étaient plus susceptibles de vivre dans des logements inabordables que la population totale. La proportion de personnes chinoises vivant dans des logements inabordables était de 48 % pour les ménages ayant une hypothèque et de 21 % pour l'ensemble de la population.

Le taux de logements inabordables était plus élevé pour les personnes chinoises vivant dans des ménages locataires bénéficiant d'une subvention (50 %), comparativement à (23 %) pour l'ensemble de la population⁷.

4. L'expression « logement subventionné » indique si un ménage locataire habite dans un logement subventionné. Les logements subventionnés (ou à loyer indexé) incluent les logements dont le loyer est déterminé en fonction du revenu, les logements sociaux, les logements sans but lucratif, les habitations à loyer modique, les programmes gouvernementaux d'aide au logement, les suppléments au loyer et les allocations de logement.

5. La différence dans les frais de logement médians entre tous les ménages locataires chinois et les ménages locataires chinois sans subvention n'est pas statistiquement significative.

6. En 1986, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et les provinces ont convenu d'utiliser le seuil de 30 % pour mesurer l'abordabilité, dans le but de définir le besoin de logements sociaux. L'accord a été conclu dans le cadre du développement des programmes de logements sociaux fédéraux et provinciaux. Les recherches sur l'abordabilité du logement dans les territoires utilisent souvent ce même seuil.

7. Les autres différences entre les locataires n'étaient pas statistiquement significatives.

Tableau 3

Logements inabordables pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Population chinoise		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, ratio des frais de logement et du revenu¹	1 878 000	100	35 669 100	100
Consacre plus de 30 % de son revenu aux frais de logement	604 900	32*	6 400 200	18
Propriétaire	517 800	32*	3 895 800	15
Avec hypothèque	480 000	48*†‡	3 568 600	21
Sans hypothèque	37 800	6†‡	327 200	4
Locataire	87 100	31	2 504 400	26
Logement subventionné	9 800	50*	269 500	23
Logement non subventionné	77 400	29	2 232 300	26

* L'estimation de la population chinoise est significativement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

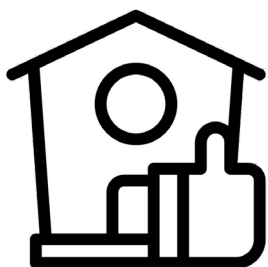
† L'estimation de la population chinoise par mode d'occupation est significativement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation de la population chinoise par mode d'occupation est significativement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

1. Toutes les personnes vivant dans un logement privé, sauf celles vivant dans une réserve, un ménage dans un logement agricole et un ménage dont le revenu total est nul ou négatif.

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Taille convenable du logement



La taille convenable du logement indique si un ménage privé vit dans des locaux de taille convenable selon la Norme nationale d'occupation (NNO), à savoir si le logement comporte suffisamment de chambres à coucher pour la taille et la composition du ménage. L'indicateur sert à évaluer le nombre de chambres à coucher requis pour un ménage, compte tenu de l'âge et du sexe des membres du ménage, ainsi que des relations entre eux.

Selon l'ECL de 2018, 144 400 personnes chinoises (8 %) vivaient dans un logement de taille non convenable, ce qui signifie qu'il n'y avait pas suffisamment de chambres à coucher dans le logement pour répondre aux besoins du ménage, selon la Norme nationale d'occupation (NNO).

Les personnes chinoises vivant dans des logements occupés par le propriétaire (6 %) étaient moins susceptibles de vivre dans un logement de taille non convenable que les personnes chinoises vivant dans des ménages locataires (18 %). Cette différence s'est également reflétée dans la population totale. La proportion de la population vivant dans des logements de taille non convenable était plus faible chez les personnes vivant dans des logements occupés par le propriétaire (6 %) que celles vivant dans des ménages locataires (19 %).

Les différences dans les taux de logements de taille non convenable des personnes chinoises selon la présence d'une hypothèque pour les ménages occupés par le propriétaire ou d'une subvention au logement pour les ménages locataires n'étaient pas statistiquement significatives.

Tableau 4

Taille convenable du logement pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

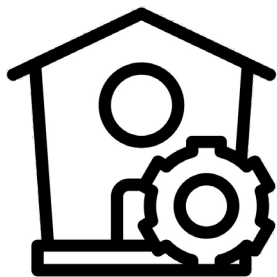
	Population chinoise		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, taille convenable du logement	1 906 900	100	36 444 100	100
Taille non convenable	144 400	8	3 408 400	9
Propriétaire	90 400	6‡	1 599 500	6
Avec hypothèque	68 300	7	1 307 600	7
Sans hypothèque	22 000	4	291 900	3
Locataire	54 000	18†‡	1 808 900	19
Logement subventionné	2 200	10	227 000	20
Logement non subventionné	51 800	19	1 578 200	18

† L'estimation de la population chinoise par mode d'occupation est significativement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation de la population chinoise par mode d'occupation est significativement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

État du logement



Les données sur l'état du logement sont utilisées pour donner un aperçu de l'habitabilité ou non du logement. Les logements peuvent être classés en trois groupes selon leur état : entretien régulier requis seulement, réparations mineures requises et réparations majeures requises. Les logements nécessitant des réparations majeures sont considérés comme inadéquats. Parmi les exemples de logement nécessitant des réparations majeures figurent ceux dont la plomberie ou le câblage électrique est défectueux et ceux qui ont besoin de réparations structurelles des murs, des planchers ou des plafonds.

Selon l'ECL de 2018, 5 % de tous les personnes chinoises vivaient dans des logements privés nécessitant des réparations majeures. Ce taux était le même pour les personnes chinoises de tous les logements occupés par le propriétaire, peu importe la présence d'une hypothèque.

Les personnes chinoises vivant dans des logements loués (4 %) étaient moins susceptibles de vivre dans des logements nécessitant des réparations majeures que la population totale vivant dans des logements loués (9 %). Cela était également vrai lorsqu'on compare les personnes chinoises vivant dans des ménages locataires sans subvention (3 %) à leurs homologues au sein de la population totale (9 %)⁸. Les autres différences dans la proportion de personnes chinoises vivant dans des logements nécessitant des réparations majeures selon d'autres types de mode d'occupation ne sont pas statistiquement significatives.

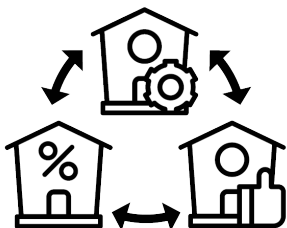
Tableau 5
État du logement de la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Population chinoise		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, état du logement	1 906 900	100	36 444 100	100
Logement nécessitant des réparations majeures	94 000	5	2 556 400	7
Propriétaire	82 800	5	1 657 400	6
Avec hypothèque	52 700	5	1 162 500	7
Sans hypothèque	30 100	5	494 900	5
Locataire	11 300	4*	899 000	9
Logement subventionné	3 000	14	134 000	12
Logement non subventionné	8 300	3*	761 800	9

* L'estimation de la population chinoise est significativement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Besoins impérieux en matière de logement



Les besoins impérieux en matière de logement touchent plusieurs éléments des droits de la personne en ce qui concerne l'habitation d'un logement adéquat. Ces droits concernent notamment la satisfaction des besoins des ménages sur le plan de l'abordabilité, de la taille convenable et de l'état du logement, ainsi que la disponibilité d'un logement locatif abordable (à titre de solution de rechange) si ces besoins ne sont pas comblés. On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si ce dernier n'est pas conforme à au moins l'une des normes d'acceptabilité (abordabilité, taille et état) et si 30 % du revenu total avant impôt du ménage est insuffisant pour lui permettre

de payer le loyer médian d'un logement similaire acceptable (répondant aux trois normes d'occupation) situé dans sa localité.

Selon l'ECL de 2018, 15 % des personnes chinoises vivaient dans des ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement. Cela est supérieur aux 9 % de la population totale ayant des besoins impérieux en matière de logement.

Les personnes chinoises vivant dans des logements occupés par le propriétaire (14 %) étaient plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux en matière de logement que la population totale vivant dans des logements occupés par le

8. La différence dans la proportion de personnes vivant dans des logements nécessitant des réparations majeures entre toutes les personnes chinoises dans des logements loués et les personnes chinoises dans des logements loués sans subvention n'est pas statistiquement significative.

propriétaire (5 %). La situation était différente pour les ménages locataires, où la différence entre les taux de besoins impérieux de logement des personnes chinoises et la population totale n'était pas statistiquement significative.

L'incidence des besoins impérieux en matière de logement était plus élevée pour les personnes chinoises vivant dans des logements occupés par le propriétaire avec hypothèque, mais comparable pour ceux sans hypothèque. Parmi les personnes chinoises vivant dans des logements occupés par le propriétaire qui avaient une hypothèque, 18 % avaient des besoins impérieux en matière de logement, comparativement à 6 % pour la population totale⁹. Parmi les personnes chinoises vivant dans des logements occupés par le propriétaire sans hypothèque, 8 % avaient des besoins impérieux en matière de logement, comparativement à 4 % pour la population totale.

De même, l'incidence des besoins impérieux en matière de logement variait pour les locataires selon la présence d'une subvention au loyer. Parmi les personnes chinoises vivant dans des ménages locataires bénéficiant d'une subvention, 48 % avaient des besoins impérieux en matière de logement, tandis que le taux était de 19 % pour ceux qui n'avaient pas de subvention¹⁰.

Tableau 6

Besoins impérieux en matière de logement de la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Population chinoise		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, besoins impérieux en matière de logement¹	1 793 400	100	35 128 000	100
Ayant des besoins impérieux en matière de logement	270 100	15*	3 151 900	9
Propriétaire	215 400	14*	1 358 700	5
Avec hypothèque	170 900	18**	982 800	6
Sans hypothèque	44 400	8†‡	375 900	4
Locataire	54 800	21	1 793 200	19
Logement subventionné	8 500	48†‡	342 000	30
Logement non subventionné	46 200	19‡	1 447 300	18

* L'estimation de la population chinoise est significativement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

† L'estimation de la population chinoise par mode d'occupation est significativement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation de la population chinoise par mode d'occupation est significativement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

1. Tous les ménages privés sauf les ménages dans les réserves, les ménages dans des logements agricoles et les ménages dont le revenu total du ménage est nul ou négatif avant impôt ou dont le ratio des frais de logement et du revenu est supérieur ou égal à 100 %.

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Expériences en matière de logement des hommes et des femmes chinois

En 1995, le gouvernement du Canada s'est engagé à utiliser l'ACS+ pour faire avancer l'égalité entre les sexes au Canada, dans le cadre de la ratification du [Programme d'action de Beijing](#) des Nations Unies.

Le principe de l'égalité entre les sexes est inscrit dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, laquelle fait partie intégrante de la Constitution du Canada. Ce principe implique que toute personne, soit-elle femme, personne non binaire, est libre de participer à toutes les sphères de la vie canadienne et d'ainsi contribuer à l'édification d'une société ouverte et démocratique.

L'ACS+ est un processus analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes ou des initiatives sur les femmes, les hommes et les personnes de diverses identités de genre. Le signe « plus » dans ACS+ ne se limite pas aux différences entre les personnes fondées sur le genre. Nous avons tous de multiples facteurs identitaires qui se recoupent et contribuent à faire de nous ce que nous sommes. L'ACS+ examine de nombreux autres facteurs identitaires comme la race, l'origine ethnique, le statut d'immigrant, la religion, l'âge, la présence d'une incapacité mentale ou physique et la façon dont leur interaction influence la manière dont nous pouvons ressentir les politiques et les initiatives gouvernementales.

9. La différence entre le taux de besoins impérieux en matière de logement de tous les Chinois vivant dans des logements occupés par le propriétaire et celui des Chinois vivant dans des logements occupés par le propriétaire avec hypothèque n'est pas statistiquement significative.

10. La différence dans le taux de besoins impérieux en matière de logement entre toutes les personnes chinoises vivant dans des logements loués et les personnes chinoises vivant dans des logements loués sans subvention n'est pas statistiquement significative.

Les données présentées ici soulignent les différences dans les expériences en matière de logement des femmes et des hommes chinois. Comparativement aux hommes chinois, les femmes chinoises étaient tout aussi susceptibles de vivre dans des logements occupés par le propriétaire, inabordable, de qualité inadéquate ou de taille non convenable et d'avoir des besoins impérieux en matière de logement.

Table 7

Indicateurs de logement pour les femmes et les hommes chinois, Canada, 2018

	Hommes chinois	Femmes chinoises
	pourcentage	
Vivant dans un logement occupé par le propriétaire	85	84
Vivant dans un ménage ayant consacré plus de 30 % de son revenu total au logement	32	32
Vivant dans un logement de taille non convenable	7	8
Vivant dans un logement nécessitant des réparations majeures	4	6
Ayant des besoins impérieux en matière de logement	15	15

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Pour en savoir plus sur l'ACS+, consultez la page Web sur la [condition féminine](#) du gouvernement du Canada.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les expériences en matière de logement d'autres sous-populations, ventilés selon les groupes d'âge et le genre, le statut d'immigrant, les groupes de population désignés comme minorité visible, les populations autochtones et d'autres groupes dans les feuillets d'information supplémentaires diffusés sur [la page de la série Expériences en matière de logement au Canada](#). De plus, d'autres produits de données qui mettent davantage l'accent sur une analyse intersectionnelle de l'ACS+ relativement aux expériences en matière de logement seront diffusés sur [la page de la série Expériences en matière de logement au Canada](#) au Canada à mesure qu'ils seront disponibles.

Satisfaction à l'égard du logement



Selon l'ECL de 2018, environ 74 % des personnes chinoises vivaient dans des ménages où la personne de référence disait être satisfaite du logement. Ce pourcentage est inférieur à celui de la population totale satisfaite de son logement (82 %).

Selon le mode d'occupation, 76 % des personnes chinoises vivaient dans des logements occupés par le propriétaire où la personne de référence était satisfaite de son logement. Ce pourcentage est inférieur aux 87 % de la population totale vivant dans des logements occupés par le propriétaire où la personne de référence était satisfaite de son logement.

En ce qui concerne les personnes chinoises vivant dans des logements occupés par le propriétaire, ceux qui avaient une hypothèque (75 %) affichaient un taux de satisfaction à l'égard du logement inférieur à celui de la population totale avec hypothèque (86 %)¹¹. Les personnes chinoises sans hypothèque (78 %) étaient également moins susceptibles d'être satisfaits de leur logement que l'ensemble de la population sans hypothèque (89 %)¹².

Les différences dans les taux de satisfaction à l'égard du logement des personnes chinoises vivant dans des logements loués, peu importe la présence d'une subvention, n'étaient pas statistiquement significatives.

11. La différence dans le taux de satisfaction à l'égard du logement entre tous les personnes chinoises vivant dans des logements occupés par le propriétaire et les personnes chinoises vivant dans des logements occupés par le propriétaire avec hypothèque n'est pas statistiquement significative.

12. La différence entre le taux de satisfaction à l'égard du logement de toutes les personnes chinoises vivant dans des logements occupés par le propriétaire et celui des personnes chinoises vivant dans des logements occupés par le propriétaire sans hypothèque n'est pas statistiquement significative.

Tableau 8

Niveau de satisfaction globale à l'égard du logement pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Population chinoise		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, satisfaction globale à l'égard du logement	1 906 900	100	36 444 100	100
Satisfait (ou très satisfait) du logement globalement	1 405 500	74*	29 977 600	82
Propriétaire	1 225 400	76*†	23 295 900	87
Avec hypothèque	759 400	75*	15 267 800	86
Sans hypothèque	466 000	78*	8 028 100	89
Locataire	180 100	61†‡	6 681 700	69
Logement subventionné	14 700	70	775 800	67
Logement non subventionné	165 400	60	5 892 600	69

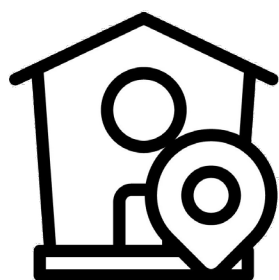
* L'estimation de la population chinoise est significativement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

† L'estimation de la population chinoise par mode d'occupation est significativement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation de la population chinoise par mode d'occupation est significativement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Satisfaction à l'égard du quartier



Au moment de la tenue de l'ECL de 2018, 78 % des personnes chinoises vivaient dans des ménages où la personne de référence a indiqué qu'elle était satisfaite de son quartier. Ce pourcentage est inférieur à celui de la population totale satisfaite de son quartier (86 %).

Selon le mode d'occupation, 79 % des personnes chinoises vivaient dans des logements occupés par le propriétaire où la personne de référence était satisfaite de son logement. Ce pourcentage est inférieur aux 88 % de la population totale vivant dans des logements occupés par le propriétaire où la personne de référence était satisfaite de son quartier. Chez les personnes chinoises des ménages locataires (75 %), le taux de satisfaction à l'égard du quartier était comparable à celui de la population totale des ménages locataires (80 %).

Les personnes chinoises vivant dans des logements occupés par le propriétaire avec une hypothèque (80 %) affichaient un taux de satisfaction à l'égard du quartier inférieur à celui de la population totale avec hypothèque (88 %)¹³. Les personnes chinoises sans hypothèque (78 %) étaient également moins susceptibles d'être satisfaites de leur quartier que l'ensemble de la population sans hypothèque (89 %)¹⁴.

Les différences dans les taux de satisfaction des personnes chinoises à l'égard du quartier, selon la présence d'une subvention pour ceux qui vivent dans des logements loués, n'étaient pas statistiquement significatives.

Tableau 9

Niveau de satisfaction globale à l'égard du quartier pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Population chinoise		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, satisfaction globale à l'égard du quartier	1 906 900	100	36 444 100	100
Satisfait (ou très satisfait) du quartier globalement	1 496 600	78*	31 255 800	86
Propriétaire	1 276 400	79*	23 504 200	88
Avec hypothèque	813 600	80*	15 494 800	88
Sans hypothèque	462 800	78*	8 009 400	89
Locataire	220 200	75	7 751 600	80
Logement subventionné	15 900	77	840 500	72
Logement non subventionné	204 300	75	6 897 100	80

* L'estimation de la population chinoise est significativement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

13. La différence dans le taux de satisfaction à l'égard du quartier entre toutes les personnes chinoises vivant dans des logements occupés par le propriétaire et les personnes chinoises vivant dans des logements occupés par le propriétaire avec hypothèque n'est pas statistiquement significative.

14. La différence entre le taux de satisfaction à l'égard du quartier de toutes les personnes chinoises vivant dans des logements occupés par le propriétaire et celui des personnes chinoises vivant dans des logements occupés par le propriétaire sans hypothèque n'est pas statistiquement significative.

Situation des particuliers dans le ménage



La situation des particuliers dans le ménage indique si une personne vit avec une ou plusieurs autres personnes et, le cas échéant, si elle est apparentée à cette personne ou à ces personnes. Les ménages peuvent être différenciés selon qu'il s'agit de ménages avec famille de recensement et de ménages sans famille de recensement. Les ménages avec famille de recensement comprennent au moins une famille de recensement¹⁵. Les ménages sans famille de recensement comprennent une personne vivant seule ou un groupe de deux personnes ou plus qui vivent ensemble, mais qui ne forment pas une famille de recensement (par exemple, des colocataires).

Selon l'ECL de 2018, environ les trois quarts (76 %) des personnes chinoises vivaient dans un ménage comptant une seule famille de recensement. Les personnes chinoises dans les ménages comptant une seule famille de recensement étaient plus susceptibles de vivre dans une famille comptant un couple avec enfants (48 %) que sans enfants (18 %). Les personnes chinoises (10 %) étaient tout aussi susceptibles de vivre dans un ménage monoparental que l'ensemble de la population (10 %).

Le fait de vivre dans un ménage sans famille de recensement était moins courant chez les personnes chinoises (12 %) que dans la population totale (16 %). Cela s'explique par le fait qu'une faible proportion de personnes chinoises vivaient seules (7 %). En comparaison, 12 % de la population totale des ménages privés au Canada vivait seule.

Tableau 10

Situation des particuliers dans le ménage pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Population chinoise		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, type de ménage	1 906 900	100	36 444 100	100
Ménage comptant une seule famille de recensement ¹	1 447 000	76	28 959 300	79
Couple sans enfants	335 400	18*	8 583 600	24
Couple avec enfants	913 200	48	16 782 900	46
Famille monoparentale	198 500	10	3 592 800	10
Ménage comptant plusieurs familles de recensement ¹	224 200	12*	1 799 100	5
Ménage sans famille de recensement	235 700	12*	5 685 800	16
Ménage composé d'une seule personne	126 600	7*	4 243 300	12
Ménage sans famille de recensement, composé de deux personnes ou plus	109 100	6*	1 442 400	4

* L'estimation de la population chinoise est significativement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

1. Les ménages comptant une seule famille de recensement et les ménages comptant plusieurs familles de recensement peuvent comprendre des personnes additionnelles qui n'appartiennent pas à une famille de recensement.

Note : Le total des chiffres peut ne pas correspondre à 100 % en raison de l'arrondissement

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Interprétation des résultats

L'Enquête canadienne sur le logement (ECL) est une enquête-échantillon représentative tirée d'une base de sondage sur les logements privés au Canada. Comme l'enquête-échantillon provient de ménages privés, les données des personnes vivant dans les types de logements suivants n'ont pas été recueillies :

- les personnes vivant dans une réserve et tout autre établissement autochtone;
- les représentants officiels des pays étrangers qui vivent au Canada et leur famille;
- les membres d'ordres religieux et d'autres groupes vivant en communauté;
- les membres des Forces armées canadiennes vivant dans des bases militaires;
- les personnes vivant dans une résidence pour personnes âgées;
- les personnes vivant à temps plein dans un établissement institutionnel (p. ex., les détenus des établissements correctionnels et les malades chroniques vivant dans des hôpitaux et dans des établissements de soins infirmiers);
- les personnes vivant dans un autre type de logement collectif (p. ex., les refuges, les terrains de camping et les hôtels).

15. On définit la famille de recensement comme suit : un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints; un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des partenaires; ou un parent seul, sans égard à son état matrimonial, habitant avec au moins un enfant dans le même logement et cet ou ces enfants. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les enfants peuvent être des enfants naturels, par le mariage, par l'union libre ou par adoption, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, du moment qu'ils habitent dans le logement sans leur propre conjoint marié, partenaire en union libre ou enfant. Les petits-enfants habitant avec leurs grands-parents, alors qu'aucun des parents n'est présent, constituent également une famille de recensement.

Les résultats de l'enquête ont été obtenus grâce à la méthode d'échantillonnage qui estime une valeur réelle avec un niveau acceptable d'incertitude. Par conséquent, il n'est pas recommandé de comparer les chiffres figurant ci-dessus, à moins qu'un rapport de comparaison ne soit établi dans le texte. Le présent feuillet d'information comporte trois types de comparaisons :

1. Comparaisons des estimations entre le groupe de population cible et la population totale (par exemple, le pourcentage de locataires chinois ayant des besoins impérieux en matière de logement, comparativement au pourcentage de la population totale de locataires ayant des besoins impérieux en matière de logement).
2. Comparaisons des estimations entre une catégorie et le total de la catégorie au sein du groupe de population cible (par exemple, le pourcentage de locataires chinois ayant des besoins impérieux en matière de logement, comparativement au pourcentage de toutes les personnes chinoises ayant des besoins impérieux en matière de logement).
3. Comparaisons des estimations entre les catégories au sein du groupe de population cible (par exemple, le pourcentage de locataires chinois ayant des besoins impérieux en matière de logement, comparativement au pourcentage de propriétaires chinois ayant des besoins impérieux en matière de logement).

Chacune de ces trois comparaisons offre un aperçu différent des expériences du groupe de population cible en matière de logement. On effectue un test statistique pour voir si les deux estimations sont différentes l'une de l'autre à un niveau de confiance de 95 %, souvent exprimé comme 19 fois sur 20. Les résultats du test sont présentés pour les statistiques en pourcentage dans les tableaux sur la prévalence relative ou les frais de logement médians seulement, mais ils sont omis pour les statistiques sur le nombre associé de personnes.

Au moment de faire d'autres comparaisons entre les résultats de l'échantillon figurant dans les feuillets d'information ou les tableaux de données, il est important de se rappeler qu'on ne peut pas conclure avec un certain degré de certitude que la différence observée n'est pas attribuable à la variation découlant de la méthode d'échantillonnage.

Au sujet des données

Les estimations comprises dans le présent feuillet d'information sont tirées de l'Enquête canadienne sur le logement (ECL) de 2018. D'autres faits saillants socioéconomiques et démographiques proviennent du Recensement de la population de 2016. Pour obtenir des renseignements détaillés sur l'ECL ou sur l'un ou l'autre des indicateurs compris dans ce feuillet d'information, veuillez vous reporter aux ressources suivantes :

- [Enquête canadienne sur le logement](#)
- [Recensement de la population](#)